

SCOR SE

Société européenne au capital de 1 512 224 741,93 € Siège social : 5, avenue Kléber – 75016 Paris

R.C.S. Paris 562 033 357

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 FEVRIER 2017 A 15H00

(1ère réunion de l'année)

1.5.10 Rémunération du Dirigeant Mandataire Social pour 2017
S'agissant de la rémunération à long terme du Dirigeant Mandataire Social, le comité propose une attribution gratuite de 125.000 actions SCOR et une attribution de 100.000 options de souscriptior d'actions.
Le conseil d'administration, conformément à la recommandation du comité des rémunérations et nominations, hors la présence du dirigeant mandataire social, après en avoir délibéré approuve l'ensemble de ces propositions concernant sa rémunération fixe et variable pour 2017 qui sera maintenue dans le cadre du renouvellement de son mandat de Président et Directeur Général à décider par le conseil d'administration lors de sa réunion à l'issue de l'Assemblée Générale du 27 avril 2017.
/
Extrait certifié conforme à l'original

Claire Le Gall-Robinson

Secrétaire Général de SCOR SE